



# INSECTAN

## FICHE TECHNIQUE

### INSECTAN INSECTIFUGE SPÉCIFIQUE SALLE DE TRAITE

Spécifique salle de traite - Prêt à l'emploi

*Produit utilisable en Agriculture Biologique  
en application du RCE n°834/2007*

#### Points forts

- APPLICATION DIRECTE SUR ANIMAUX
- A BASE DE PYRÈTHRE NATUREL
- PRÊT A L'EMPLOI
- UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

#### Action

INSECTAN INSECTIFUGE spécifique salle de traite est une formule liquide prête à l'emploi destinée à éloigner les insectes piqueurs (mouches, moucheron, taons, tiques, culicoïdes...) dans les élevages laitiers : bovins, caprins. Ce produit est adapté contre les nuisances engendrées par ces insectes durant la traite. Le produit peut également s'appliquer sur les veaux et les chevreaux.

Les animaux sont protégés entre 2 à 3 jours selon le niveau d'infestation. Le produit peut être appliqué sur des surfaces propres avec une persistance d'action de 8 à 10 jours contre les insectes.

#### Application et dose d'emploi

Le produit s'applique directement sur les animaux.

Agiter avant emploi. Au moment de la traite, appliquer 3 à 5 pulvérisations (soit 6 à 10 mL de produit) autour des pis, du ventre, des flancs et des membres antérieurs et postérieurs.

Pour une protection intégrale de l'animal, appliquer 3 à 5 pulvérisations sur veaux et chèvres et 15 pulvérisations sur vaches laitières. Renouveler l'application en cas de forte infestation.



#### Références & Conditionnements

Réf I7148 : Flacon spray de 750 mL / Carton de 12 unités  
Réf I7149 : Bidon de 5 L / Carton de 4 unités

#### Composition

Pyrèthre naturel (CAS N°8003-34-7)	4 g/L
Huile de Margosa (CAS N°84696-25-3)	5 g/L

#### Précautions particulières

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Il est recommandé de porter des gants et de se laver les mains après utilisation du produit. Appliquer le produit dans un local correctement aéré. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas réutiliser l'emballage. Eliminer le produit non utilisé et son emballage souillé conformément à la réglementation locale en vigueur.

Consulter la fiche de données de sécurité disponible gratuitement et sur simple demande à l'adresse suivante : [fds@lodi.fr](mailto:fds@lodi.fr)